

DISPOSITIFS AGRÉÉS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ENJEUX DE L'EXPLOITATION ET MODALITÉS DE CONTRÔLE

Jeudi 14 mars 2019

Espace Hamelin

17 rue de l'Amiral Hamelin
75016 PARIS



*Office
International
de l'Eau*

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

Dispositifs agréés en assainissement non collectif : enjeux de l'exploitation et modalités de contrôle

L'état des lieux actuel en matière d'assainissement non collectif (ANC) montre que 15 à 20% de la population sont concernés par l'obligation de posséder un système d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur. Ce sont environ 5 millions d'installations qui doivent y répondre. Les textes réglementaires encadrant le sujet sont au nombre de 3 : l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 26 avril 2012 fixant les prescriptions réglementaires, l'arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de contrôle attribuées aux services publics ANC (SPANC) et l'arrêté du 7 septembre 2009 établissant les modalités d'agrément pour les vidangeurs. Cette réglementation touche à tout moment de sa vie un dispositif de traitement des eaux usées de taille inférieure ou égale à 20EH : projet, réalisation, fonctionnement, réhabilitation.

Pour l'heure, lorsqu'un propriétaire doit mettre en œuvre son dispositif de traitement ou le réhabiliter suite à un contrôle du SPANC ou suite à l'achat d'un bien immobilier dont l'assainissement n'était pas conforme, il a à sa disposition plusieurs possibilités techniques. A lui de faire son choix. Mais ce choix est fondamental pour la pérennité de sa future installation. Il lui est nécessaire avant tout de connaître ses besoins et ses possibilités techniques et financières car un investissement de 5 000 ou 10 000 € est fort différent. Mais encore faut-il savoir que ces dispositifs s'entretiennent et que cela a un coût !

Les interventions d'entretien sur les microstations à cultures libres, microstations cultures fixées, filtres compacts, filtres plantés, nécessitent du temps, demandent une certaine périodicité, de la technicité mais elles ont aussi un coût qui vient s'ajouter à celui de l'investissement. Nous vous proposons de faire le point sur les techniques de traitement, d'identifier les obligations d'entretien, et de découvrir les premiers retours sur le fonctionnement et les performances de ces installations. Enfin, la question sur la gestion des matériaux, matériels en fin de vie sera abordée.

Objectifs de la Journée :

- Connaître les enjeux de l'exploitation des dispositifs agréés
- Identifier les obligations d'entretien

Au programme de la Journée :

- Contextes réglementaire et technique liés aux dispositifs agréés
- Résultats de l'étude in-situ des installations ANC
- Gestion des boues
- Rôle du SPANC
- Exemple de fin de vie des matériaux
- Charte interdépartementale pour un ANC de qualité

Public :

- Responsables de services Assainissement – Techniciens - Elus
- Experts du domaine de l'assainissement non collectif

Pré-requis : Aucun

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d'expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d'experts des domaines concernés



DOCUMENTS DE LA JOURNÉE
Possibilité de télécharger les présentations à J-4
et pendant une période de 3 mois



Café d'accueil
Déjeuner sur place inclus le midi

RENSEIGNEMENTS



Secrétariat

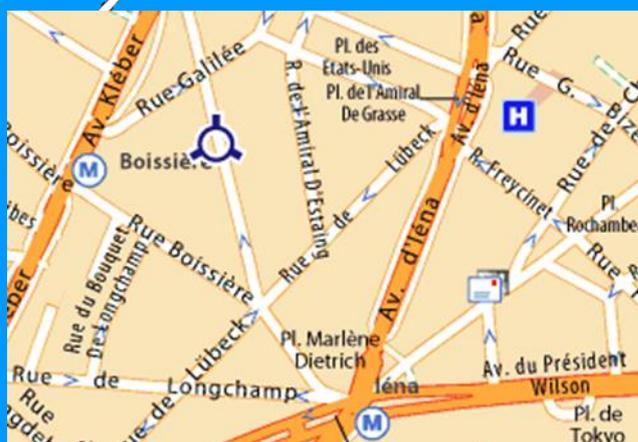
Tél. : 05 55 11 47 07

Fax : 05 55 11 47 01

Email : journees@oieau.fr

www.oieau.org/cnfmf

Se rendre à l'Espace HAMELIN



METRO

Ligne 6 (Boissières)

Ligne 9 (Iéna)



BUS

Lignes

22 - 30 - 32 - 63 - 82

www.eaudanslaville.fr
Un appui à la gestion
des services d'eau potable
et d'assainissement





08h30

Accueil des participants



09h00

Principes épuratoires mis en œuvre dans les dispositifs agréés - Obligations réglementaires vis-à-vis du contrôle

- Place des dispositifs agréés dans la réglementation
- Principes de fonctionnement des filières agréées
- Dispositif de traitement : choix du propriétaire
- Spécificités des installations agréées : atouts et points à surveiller

Sandrine PAROTIN, OIEau

09h40

Résultats de l'étude de suivi in-situ des installations ANC

- Présentation de l'étude : enjeux et objectifs
- Méthodologies
- Résultats et principales conclusions
- Perspectives

Catherine BOUTIN, IRSTEA

10h20

Questions/Réponses

10h30

Pause

10h45

La vidange : une des premières obligations fondamentales

- Bonnes pratiques : vidangeurs agréés et bons de suivi des déchets
- Connaître les installations pour savoir où pomper les boues
- Devenir des boues pompées
- Qualité des boues générées avec l'arrivée des dispositifs ?

Intervenant à confirmer

11h30

Devenir des boues : exemples

- Lits de Séchage Plantés de Roseaux : principe de fonctionnement et retours d'expériences – Avantages et inconvénients – Performances du procédé

Stéphane TROESCH, ECOBIRD

- Épaississement (déshydratation) des boues en direct lors du pompage chez le propriétaire : principe de fonctionnement et retours d'expériences – Avantages et inconvénients

Intervenant à confirmer

12h15

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Rôle du SPANC vis-à-vis du fonctionnement, de l'entretien et du contrôle des installations

- Modalités de contrôle du neuf et de l'existant
- Adaptation du SPANC vis-à-vis des dispositifs agréés
- Quid de la compétence entretien

Alexandre DECOUT, SPANC

14h45

Focus étude de suivi in-situ des installations ANC : entretien « curatif » des installations :

- Présentation de la méthodologie
- Données exploitées
- Résultats et principales conclusions

Catherine BOUTIN, IRSTEA

15h20

Questions/Réponses

15h30

Pause

15h40

De l'entretien et la maintenance à la fin de vie des installations : Devenir des médias filtrants des filtres compacts

- Deux exemples de recyclage de médias filtrants usagés

Jean-François VANHECKE et Léon TABOGA, ELOY Water

16h20

Le suivi in situ : une démarche par le constructeur

- Pratiques internes et comparaison aux pratiques IRSTEA : les enseignements
- Obtention du DTA et conséquences : liste verte, assurance décennale

PREMIER TECH AQUA

16h40

Questions/Réponses

16h50

Débat autour des dispositifs agréés en ANC

17h15

Clôture de la journée

Sandrine PAROTIN, OIEau

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

Réf. : JE005 19A

Dispositifs agréés en ANC : enjeux de l'exploitation et modalités de contrôles

14 mars 2019 – Paris / Espace Hamelin

PARTICIPANT

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

POSTE OCCUPE : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SOCIETE

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

Responsable formation

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

Personne en charge du dossier

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1er jour de la formation vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

INSCRIPTION DANS UN CADRE AUTRE QUE LE PLAN DE FORMATION.

Précisez : _____

Indiquer la répartition des heures de formation

- Sur le temps de travail : heures
- Hors du temps de travail : heures

Sur le plan de formation : heures

Fait à le/...../.....

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU C.I.C.E.

: heures

CACHET et SIGNATURE
Prénom, NOM et qualité du signataire

En vous inscrivant à cette formation, vous acceptez que vos données soient utilisées par l'OIEau pour vous faire parvenir les documents relatifs à votre formation et à des fins statistiques. Vos données personnelles sont conservées pendant 50 ans à compter de la fin de la prestation dans votre intérêt légitime : suivi de votre cursus, fourniture d'attestations de formation. Si vous y renoncez, ces données ne seront pas conservées au-delà du délai légal de prescription, soit 6 ans.

WEB

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme et les intervenants si les circonstances les y obligent

L'Office International de l'Eau est une association Loi 1901, déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087 SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29

INSCRIPTIONS

Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée

ANNULATIONS

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la journée, les frais engagés pour la réalisation de la journée seront facturés. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).

Tarif : 489€ HT/participant

(ou tarif EARLY : 449 € HT si inscription reçue au CNFME au plus tard 6 semaines avant la journée)

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :